ANX392 · ANNEXES DÉDIÉES

La parabole de l’ivraie et la question du mal : souveraineté divine, liberté humaine et responsabilité morale

La présence du mal constitue l’une des difficultés les plus profondes de la réflexion sur Dieu et sur l’existence humaine. Si Dieu est souverain, pourquoi…

LECTURE
34 min

RÉFÉRENCES
33

LIVRES CITÉS
14

PUBLIÉE
19/11/2026

MISE À JOUR
25/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. Introduction : une question au cœur de l’expérience humaine 2
2. La souveraineté divine dans la parabole 3
3. Dieu est-il responsable de l’existence de l’ivraie ? 4
4. La bonté de Dieu et l’existence du mal 4
5. La permission divine ne signifie pas l’approbation 5
6. Le problème de la liberté humaine 5
7. La responsabilité morale des êtres humains 6
8. Le rôle du diable dans l’opposition au Royaume 6
9. Le mal possède-t-il une autonomie absolue ? 7
10. Pourquoi Dieu n’élimine-t-il pas immédiatement le mal ? 7
11. La patience divine et la possibilité de la repentance 8
12. Le mal peut-il compromettre le dessein de Dieu ? 8
13. Le scandale de la prospérité des méchants 9
14. La souffrance des justes 9
15. La patience divine et l'exigence de justice humaine 10
16. La question de la théodicée 10
17. La distinction entre mal moral et souffrance 11
18. Le jugement final comme réponse à l’injustice 11
19. La responsabilité du croyant face au mal 12
20. Les limites des conclusions théologiques 12
21. Tableau de synthèse : souveraineté divine et présence du mal 14
Conclusion de l’annexe 14
Lexique 16

1. Introduction : une question au cœur de l’expérience humaine

La présence du mal constitue l’une des difficultés les plus profondes de la réflexion sur Dieu et sur l’existence humaine.

Si Dieu est souverain, pourquoi le mal demeure-t-il présent ?

S’il est juste, pourquoi les méchants ne sont-ils pas immédiatement jugés ?

S’il est bon, pourquoi permet-il que les justes souffrent dans un monde marqué par l’injustice ?

Ces interrogations apparaissent à plusieurs reprises dans les Écritures.

Le livre de Job examine la souffrance d’un homme juste.

Le Psaume 73 présente le trouble d’un croyant devant la prospérité des méchants.

Habacuc interroge Dieu sur la violence et l’injustice qu’il observe.

La parabole de l’ivraie appartient à cet ensemble de réflexions bibliques.

Cependant, elle aborde la question sous un angle particulier.

Elle ne cherche pas à expliquer toutes les souffrances humaines.

Elle révèle pourquoi la séparation définitive entre les fils du Royaume et les fils du Malin n’intervient pas immédiatement.

Cette précision doit guider toute l’analyse.

2. La souveraineté divine dans la parabole

La souveraineté divine apparaît à travers l’autorité exercée par le propriétaire du champ.

C’est lui qui a semé la bonne semence.

C’est lui qui connaît l’origine de l’ivraie.

C’est lui qui refuse son arrachage immédiat.

C’est encore lui qui fixe le moment de la séparation.

Dans l’explication donnée par Jésus, le semeur représente le Fils de l’homme.

La moisson correspond à la fin de l’âge.

Les anges accomplissent la séparation sous son autorité.

Cette structure montre que l’intervention de l’ennemi ne supprime pas la maîtrise du propriétaire sur son champ.

L’ennemi agit réellement.

Cependant, il ne décide pas de l’issue finale.

Le récit présente donc une opposition effective à l’œuvre du Fils de l’homme, sans placer les deux adversaires sur un pied d’égalité.

La souveraineté du Christ se manifeste particulièrement dans sa capacité à déterminer l’accomplissement du jugement.

3. Dieu est-il responsable de l’existence de l’ivraie ?

La parabole établit une distinction explicite entre deux actions.

Le propriétaire sème la bonne semence.

L’ennemi sème l’ivraie.

Lorsque les serviteurs demandent d’où vient cette dernière, le maître répond qu’un ennemi en est responsable.

Cette réponse possède une importance théologique.

Le mal représenté par l’ivraie n'est pas attribué à une mauvaise qualité de la semence du propriétaire.

Il provient d’une intervention hostile.

Cependant, cette observation ne suffit pas à résoudre toutes les questions philosophiques concernant l’origine première du mal.

La parabole ne décrit pas la création du diable.

Elle ne précise pas comment un être créé a pu devenir mauvais.

Elle n’explique pas non plus toutes les relations entre la permission divine et les actions des créatures.

Elle affirme une distinction fondamentale : le Fils de l’homme est associé à la bonne semence, tandis que le diable est identifié comme l’ennemi qui introduit l’ivraie.

4. La bonté de Dieu et l’existence du mal

Les Écritures affirment la bonté de Dieu.

Genèse 1 présente la création divine comme bonne.

Jacques 1.13 déclare que Dieu ne tente lui-même personne.

1 Jean 1.5 affirme que Dieu est lumière et qu’il n’y a point en lui de ténèbres.

Ces passages établissent une distinction entre la sainteté divine et le mal moral.

La parabole de l’ivraie s’inscrit dans cette perspective.

Le propriétaire ne sème pas l’ivraie.

Il constate les conséquences de l’intervention ennemie.

Cependant, la bonté de Dieu ne doit pas être comprise comme une incapacité à exercer le jugement.

Le même Dieu qui manifeste sa patience annonce également la condamnation du mal.

La bonté divine et la justice divine ne sont donc pas présentées comme deux réalités contradictoires.

Elles appartiennent à la cohérence de son caractère.

5. La permission divine ne signifie pas l’approbation

L’une des distinctions les plus importantes concerne la différence entre permettre provisoirement une situation et l’approuver moralement.

Le propriétaire laisse l’ivraie croître.

Cependant, il ne déclare jamais qu’elle serait devenue bonne.

Il ne renonce pas non plus à la supprimer.

Il reporte simplement son arrachage jusqu’à la moisson.

Cette distinction permet de comprendre la présence actuelle du mal.

Le fait qu’une injustice demeure provisoirement impunie ne signifie pas que Dieu l’approuve.

Ecclésiaste 8.11 constate que le délai d’exécution d’une sentence peut encourager les hommes à faire le mal.

Romains 2.4-5 rappelle que la patience divine doit conduire à la repentance et non à l’endurcissement.

La permission temporaire du mal ne doit donc pas être interprétée comme une approbation divine.

6. Le problème de la liberté humaine

La liberté humaine constitue une question importante dans la réflexion sur le mal.

Cependant, la parabole de l’ivraie ne présente pas directement une théorie du libre arbitre.

Elle distingue deux catégories de personnes, mais elle ne décrit pas les mécanismes par lesquels elles deviennent les fils du Royaume ou les fils du Malin.

Il serait donc incorrect de prétendre que Matthieu 13.24-30 démontre à lui seul une doctrine complète de la liberté humaine.

D’autres passages bibliques abordent plus directement la responsabilité des choix humains.

Deutéronome 30.19 appelle Israël à choisir la vie.

Josué 24.15 invite le peuple à choisir qui il veut servir.

Jean 3.18-21 présente la réponse humaine à la lumière venue dans le monde.

Ces passages soulignent la responsabilité de l’homme devant Dieu.

Cependant, ils doivent être examinés dans leurs contextes respectifs.

La parabole de l’ivraie apporte principalement une autre précision : le jugement définitif des personnes appartient au Fils de l’homme.

7. La responsabilité morale des êtres humains

L’existence d’un adversaire spirituel ne supprime pas la responsabilité humaine.

Jésus identifie l’ennemi au diable.

Cependant, il annonce également le jugement de ceux qui commettent l’iniquité.

Matthieu 13.41 distingue ainsi l’action du diable de la conduite des personnes concernées par le jugement.

Cette responsabilité apparaît dans l’ensemble du Nouveau Testament.

Romains 2.6 affirme que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres.

2 Corinthiens 5.10 rappelle que chacun devra comparaître devant le tribunal du Christ.

Jacques 1.14-15 décrit le processus par lequel la convoitise entraîne l’homme vers le péché.

Ces textes montrent que la réalité de l’opposition satanique ne doit pas servir à excuser les fautes humaines.

Le diable est présenté comme un adversaire.

Cependant, les hommes demeurent responsables de leurs actes.

8. Le rôle du diable dans l’opposition au Royaume

Dans la parabole, le diable intervient comme un ennemi du Fils de l’homme.

Il introduit une semence contraire à celle du propriétaire.

Cette action correspond à d’autres enseignements du Nouveau Testament.

En Matthieu 4.1-11, le diable tente Jésus.

En Jean 8.44, il est associé au mensonge.

En 1 Pierre 5.8, il est présenté comme un adversaire qui cherche à dévorer.

En Apocalypse 12.9, il apparaît comme celui qui séduit toute la terre.

Ces passages présentent une opposition spirituelle réelle.

Cependant, le Nouveau Testament ne décrit jamais le diable comme un être possédant une souveraineté égale à celle de Dieu.

Il demeure un adversaire dont l’action est limitée.

La parabole confirme cette distinction.

L’ennemi peut semer l’ivraie.

Il ne peut empêcher le propriétaire de fixer la moisson.

9. Le mal possède-t-il une autonomie absolue ?

La parabole présente deux actions opposées.

Cependant, elle ne développe pas une conception dualiste de l’univers.

Le dualisme absolu supposerait l’existence de deux principes indépendants, l’un bon et l’autre mauvais, possédant une puissance comparable.

Or, le récit ne présente pas le propriétaire et l’ennemi comme deux souverains égaux.

Le champ appartient au propriétaire.

L’ennemi intervient clandestinement.

La décision finale appartient au maître.

Cette différence correspond à l’enseignement général des Écritures.

Colossiens 1.16-17 affirme que toutes choses ont été créées par le Christ et pour lui.

Ephésiens 1.20-22 présente le Christ élevé au-dessus de toute domination et de toute autorité.

L’opposition du diable est donc réelle, mais elle ne constitue pas une souveraineté indépendante capable de compromettre définitivement le dessein de Dieu.

10. Pourquoi Dieu n’élimine-t-il pas immédiatement le mal ?

La parabole apporte une réponse précise à cette question.

Le maître refuse l’arrachage immédiat de l’ivraie afin d’éviter que le blé soit également déraciné.

Cette explication constitue la raison explicitement donnée dans le récit.

Elle révèle que l’intervention immédiate souhaitée par les serviteurs pourrait provoquer des conséquences contraires à l’objectif du propriétaire.

Cependant, il faut éviter d’étendre cette réponse au-delà de ce qu’elle affirme.

Jésus ne déclare pas que toute souffrance particulière existe pour protéger une autre personne.

Il ne dit pas non plus que chaque injustice possède une justification directement identifiable par l’homme.

La parabole explique le report de la séparation finale.

Elle ne fournit pas une explication individuelle de chaque événement douloureux.

Cette distinction est essentielle pour éviter d'utiliser le texte d'une manière qui minimiserait la souffrance des victimes.

11. La patience divine et la possibilité de la repentance

Le Nouveau Testament associe fréquemment la patience de Dieu à son appel à la repentance.

Romains 2.4 présente la bonté divine comme une invitation à changer de conduite.

2 Pierre 3.9 affirme que le Seigneur use de patience et appelle les hommes à la repentance.

Ces enseignements permettent de comprendre la portée spirituelle du temps présent.

Cependant, la parabole de l’ivraie possède une formulation différente.

Le maître explique qu’il laisse croître les deux plantes afin de ne pas arracher le blé.

Il ne dit pas que l’ivraie doit recevoir le temps nécessaire pour devenir du blé.

Il convient donc de distinguer l’enseignement explicite de Matthieu 13 et les perspectives complémentaires apportées par les épîtres.

La possibilité de la conversion appartient à l’enseignement général du Nouveau Testament.

Elle ne constitue pas une transformation botanique décrite dans la parabole.

12. Le mal peut-il compromettre le dessein de Dieu ?

L’intervention de l’ennemi semble d’abord menacer la récolte.

Les serviteurs découvrent une situation qu’ils n’avaient pas prévue.

Cependant, le maître conserve la maîtrise de la décision.

Il ne détruit pas le champ.

Il ne renonce pas à la récolte.

Il fixe les conditions de la séparation.

Cette progression montre que l’action ennemie ne détermine pas l’issue finale.

La bonne semence sera préservée.

Le blé sera recueilli dans le grenier.

L’ivraie sera éliminée.

Cette perspective rejoint Romains 8.28, où Paul affirme que Dieu fait concourir toutes choses au bien de ceux qui l’aiment et qui sont appelés selon son dessein.

Cependant, ce verset ne signifie pas que toutes les actions humaines seraient bonnes.

Il affirme que Dieu demeure capable d’accomplir son dessein malgré les circonstances adverses.

La parabole de l’ivraie présente une logique comparable.

L’opposition est réelle, mais elle ne possède pas le dernier mot.

13. Le scandale de la prospérité des méchants

La présence du mal devient particulièrement troublante lorsque les personnes injustes semblent prospérer.

Cette difficulté apparaît dans le Psaume 73.

Le psalmiste reconnaît avoir été troublé par la réussite des arrogants.

Il observe leur prospérité et leur apparente tranquillité.

Cependant, sa perspective change lorsqu’il considère leur destinée finale.

Le Psaume 73.17 souligne cette prise de conscience.

La parabole de l’ivraie apporte un éclairage comparable.

Pendant la croissance, les deux plantes occupent le même champ.

Leur présence commune ne révèle pas encore leur destinée définitive.

La moisson manifestera la distinction.

Ainsi, l’évaluation du monde ne peut se limiter aux apparences présentes.

La justice divine doit être considérée dans la perspective de son accomplissement final.

14. La souffrance des justes

La parabole de l’ivraie n’affirme pas directement que le blé souffre à cause de l’ivraie.

Elle indique principalement que l’arrachage prématuré des mauvaises plantes risquerait de l’endommager.

Cependant, la coexistence des justes et des méchants soulève naturellement la question de la souffrance des croyants.

Le Nouveau Testament annonce que les disciples de Jésus peuvent subir l’opposition et la persécution.

Matthieu 5.10-12 déclare heureux ceux qui sont persécutés pour la justice.

Jean 15.18-20 rappelle que le monde peut haïr les disciples du Christ.

1 Pierre 4.12-16 encourage les croyants à ne pas considérer leurs épreuves comme des événements nécessairement inattendus.

Ces passages permettent de comprendre que la fidélité à Dieu ne garantit pas l’absence de souffrance dans le monde présent.

Cependant, ils annoncent également une espérance future.

La parabole de l’ivraie rejoint cette perspective en promettant la glorification finale des justes.

15. La patience divine et l'exigence de justice humaine

La décision du maître pourrait être mal comprise si elle était appliquée indistinctement à toutes les situations humaines.

Certains pourraient en conclure qu’il faudrait laisser toute injustice se développer sans intervenir.

Une telle interprétation ne correspond pas à l’ensemble de l’enseignement biblique.

La parabole concerne la séparation définitive entre les fils du Royaume et les fils du Malin.

Elle ne supprime pas la responsabilité des autorités civiles ni celle des communautés chrétiennes.

Romains 13.1-4 présente les autorités comme chargées de réprimer le mal.

Esaïe 1.17 appelle à rechercher la justice et à défendre les opprimés.

Matthieu 18.15-17 présente une démarche de correction fraternelle.

Ces passages montrent que la patience divine ne doit pas être confondue avec une absence d’action morale.

Les hommes doivent protéger les victimes, pratiquer la justice et exercer leurs responsabilités.

Cependant, ils ne doivent pas prétendre accomplir le jugement éternel réservé au Christ.

16. La question de la théodicée

Le terme « théodicée » désigne la réflexion visant à comprendre comment la bonté, la justice et la puissance de Dieu peuvent être affirmées malgré l’existence du mal.

Cette question a donné lieu à de nombreuses discussions philosophiques et théologiques.

La parabole de l’ivraie apporte plusieurs éléments importants.

Elle distingue l’œuvre du Fils de l’homme de celle du diable.

Elle présente la présence du mal comme provisoire.

Elle affirme que le jugement final demeure certain.

Elle montre que le délai du jugement possède une raison liée à la préservation du blé.

Cependant, elle ne constitue pas une théodicée complète.

Elle ne résout pas toutes les questions relatives à l’origine du mal, à la souffrance innocente ou aux relations entre la liberté des créatures et la souveraineté divine.

Son enseignement doit donc être reçu dans les limites que Jésus lui donne.

Elle fournit une réponse révélée à une question précise, sans prétendre épuiser l’ensemble du problème.

17. La distinction entre mal moral et souffrance

La réflexion théologique distingue généralement le mal moral et les souffrances qui peuvent résulter de diverses causes.

Le mal moral concerne les actions contraires à la volonté de Dieu.

Il comprend notamment le mensonge, l’injustice, la violence et la méchanceté.

La souffrance peut résulter de ces actions.

Cependant, elle peut également être associée à la maladie, aux catastrophes naturelles ou à d’autres réalités de la condition humaine.

La parabole de l’ivraie concerne principalement une opposition spirituelle et morale.

Jésus identifie l’ivraie aux fils du Malin.

Il annonce le jugement de ceux qui commettent l’iniquité.

Le récit ne traite donc pas directement de toutes les formes de souffrance.

Cette distinction évite de présenter la parabole comme une explication universelle de chaque malheur.

D’autres passages, notamment le livre de Job et Jean 9.1-3, apportent des éclairages complémentaires sur la souffrance.

18. Le jugement final comme réponse à l’injustice

La parabole annonce que la coexistence présente prendra fin.

La moisson représente l’achèvement de l’âge.

Les anges accompliront la séparation.

Les méchants seront jugés.

Les justes resplendiront dans le Royaume de leur Père.

Cette perspective donne au jugement final une importance fondamentale.

Il ne constitue pas simplement une menace.

Il représente également la manifestation de la justice divine.

Apocalypse 20.11-15 présente une scène de jugement devant le grand trône blanc.

Apocalypse 21.1-4 annonce ensuite la nouvelle création, dans laquelle la mort et la souffrance auront disparu.

Ces passages permettent de situer la parabole dans l’espérance biblique de l’accomplissement final.

Cependant, Matthieu 13 ne fournit pas à lui seul une chronologie détaillée de tous ces événements.

Il affirme principalement la certitude de la séparation finale.

19. La responsabilité du croyant face au mal

La parabole ne demande pas aux croyants de demeurer indifférents au mal.

Elle leur rappelle que leur responsabilité diffère de celle du juge final.

Les disciples doivent discerner la vérité.

Ils doivent pratiquer la justice.

Ils doivent annoncer l’Évangile.

Ils doivent aimer leurs ennemis.

Ils doivent protéger les personnes vulnérables.

Cependant, ils ne doivent pas prétendre déterminer eux-mêmes la destinée éternelle des hommes.

Romains 12.19 rappelle que la vengeance appartient à Dieu.

Matthieu 5.44 demande d’aimer les ennemis.

Galates 6.1 invite à redresser avec douceur celui qui a commis une faute.

Ces enseignements présentent une conduite fondée sur la vérité, la justice et la miséricorde.

La patience divine ne conduit donc pas à l’inaction.

Elle appelle à une fidélité responsable.

20. Les limites des conclusions théologiques

L’étude de la parabole permet d’établir plusieurs affirmations solides.

Le Fils de l’homme est le semeur de la bonne semence.

Le diable est l’ennemi qui introduit l’ivraie.

Le champ représente le monde.

Les fils du Royaume et les fils du Malin coexistent pendant l’âge présent.

Le jugement final interviendra à l’achèvement de cet âge.

Cependant, certaines conclusions ne peuvent pas être directement tirées de la parabole.

Elle ne décrit pas l’origine première du diable.

Elle ne définit pas le fonctionnement du libre arbitre.

Elle ne précise pas pourquoi chaque souffrance particulière est permise.

Elle ne présente pas une théorie complète de la providence divine.

Elle ne donne pas non plus une chronologie exhaustive des événements eschatologiques.

Ces questions nécessitent une étude de l’ensemble des Écritures.

La rigueur exégétique consiste à distinguer les affirmations explicites du texte des développements

théologiques complémentaires.

21. Tableau de synthèse : souveraineté divine et présence du mal

QUESTION	RÉPONSE EXPLICITE DE LA PARABOLE	ÉCLAIRAGE BIBLIQUE COMPLÉMENTAIRE
Qui sème la bonne semence ?	Le Fils de l’homme	Matthieu 13.37
Qui introduit l’ivraie ?	Le diable	Matthieu 13.39 ; Jean 8.44
Dieu approuve-t-il le mal ?	Le maître distingue l’ivraie du blé et annonce son élimination	Jacques 1.13 ; 1 Jean 1.5
Pourquoi l’ivraie n’est-elle pas immédiatement arrachée ?	Pour éviter d’arracher également le blé	Matthieu 13.29
La coexistence est-elle définitive ?	Non, elle dure jusqu’à la moisson	Matthieu 13.30, 39
Le diable possède-t-il une souveraineté égale à celle de Dieu ?	Le récit ne lui attribue pas l’autorité finale	Colossiens 1.16-17 ; Éphésiens 1.20-22
Les hommes sont-ils responsables de leurs actes ?	Jésus annonce le jugement de ceux qui commettent l’iniquité	Romains 2.6 ; Jacques 1.14-15
Le délai du jugement favorise-t-il la repentance ?	Ce n’est pas la raison explicitement donnée dans la parabole	Romains 2.4 ; 2 Pierre 3.9
Les croyants doivent-ils rester passifs face au mal ?	La parabole ne traite pas directement de toutes leurs responsabilités présentes	Ésaïe 1.17 ; Romains 13.1-4
Qui accomplira la séparation définitive ?	Les anges envoyés par le Fils de l’homme	Matthieu 13.41
Quelle sera la destinée des justes ?	Ils resplendiront dans le Royaume de leur Père	Matthieu 13.43 ; Daniel 12.3

Ce tableau permet de distinguer les réponses directement fournies par Jésus des enseignements complémentaires de l’ensemble des Écritures.

Conclusion de l’annexe

La parabole de l’ivraie apporte une réponse importante à la question de la présence du mal dans le monde.

Elle affirme que le Fils de l’homme est à l’origine de la bonne semence.

Elle identifie le diable comme l’ennemi qui introduit l’ivraie.

Elle présente la coexistence des fils du Royaume et des fils du Malin comme une réalité provisoire.

Elle explique que la séparation immédiate est différée afin de préserver le blé.

Elle annonce enfin que le jugement définitif interviendra à la fin de l’âge présent.

Ces affirmations permettent de distinguer la souveraineté divine de l’action du mal.

Le diable agit réellement.

Cependant, son opposition ne supprime pas l’autorité du Fils de l’homme.

La patience divine ne signifie pas l’approbation de l’injustice.

Le délai du jugement ne remet pas en cause sa certitude.

La parabole rappelle également les limites de la connaissance humaine.

Elle ne fournit pas une explication exhaustive de l’origine du mal, de la liberté humaine ou de toutes les souffrances particulières.

Ces questions doivent être examinées à la lumière de l’ensemble des Écritures.

L’enseignement central demeure que la présence actuelle du mal ne constitue ni une défaite du Royaume ni une approbation divine de l’injustice. Le Fils de l’homme conserve son autorité, protège les siens et accomplira la séparation définitive au temps fixé.

La parabole invite ainsi les croyants à vivre dans la fidélité, la responsabilité morale et l’espérance, en attendant l’accomplissement de la justice divine.

LEXIQUE

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

Les romains — En l’an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d’Israël et prend Jérusalem.
INF004 · https://schilo.org/inf004-les-romains/

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX391 - Étude des termes grecs de Matthieu 13.24-30 et Matthieu 13.36-43 https://schilo.org/anx391-etude-des-termes-grecs-de-matthieu-13-24-30-et-matthieu-13-36-43/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX393 - La patience de Dieu et le jugement final : comparaison entre Matthieu 13, Romains 2 et 2 Pierre 3 https://schilo.org/anx393-la-patience-de-dieu-et-le-jugement-final-comparaison-entre-matthieu-13-romains-2-et-2-pierre-3/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx392-la-parabole-de-livraie-et-la-question-du-mal-souveraineteet-divine-liberte-humaine-et-responsabilite-morale/, exportée le 25/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.